

LA GUADELOUPE

RENSEIGNEMENTS

SUR

L'HISTOIRE,
LA FLORE, LA FAUNE, LA GÉOLOGIE,
LA MINÉRALOGIE, L'AGRICULTURE,
LE COMMERCE, L'INDUSTRIE,
LA LÉGISLATION, L'ADMINISTRATION,

PAR

Jules BALLET,

CONSERVATEUR DES HYPOTHÈQUES A LA POINTE-À-PITRE EN RETRAITE,
Ancien Inspecteur, chef du Service des Domaines, à la Guadeloupe. Vice-Président du Conseil des Directeurs de la Caisse d'Épargne de la Pointe-à-Pitre, ex-Censeur légal près la Banque de la Guadeloupe, Membre correspondant des Chambres d'Agriculture de la Basse-Terre et de la Pointe-à-Pitre.

TOME II^e. — 1715-1774



BASSE-TERRE
IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

ANNÉE 1899

Malgré ces témoignages nous hésitons à croire que les cafiers des Antilles proviennent tous de cet arbre unique, et nous pensons avec l'historien de la France, Henri Martin, que nos colonies ont été pourvues de plants levés à la Guyane hollandaise. Le café était, pour nous, déjà introduit aux Antilles avant l'arrivée du plant de de Clieu. M. Coubard d'Aulnay dit que quelques auteurs prétendent qu'il avait été transplanté à Saint-Domingue dès 1715, année fatale, qui vit périr presque tous les cacaoyers. De Clieu lui-même dans une lettre transcrite à son article par la *Biographie générale* de Firmin Didot, déclare que depuis 40 ans avant 1720 on avait fait des tentatives pour l'introduction aux Antilles de cette plante précieuse.

Elle ne fut pas cultivée comme devant être une production commerciale, puisque la consommation n'en aurait pas été trouvée dans la métropole, où l'usage de la fève en liqueur ne fut un peu généralisée que vers la fin du règne de Louis XV.

Le lieutenant du roi de Clieu qui, par ses fréquents voyages en France, avait pu suivre les progrès que cette boisson avait accomplis, avait jugé que le café ne pouvait tarder à devenir une source de richesses pour les colonies françaises. Il s'occupa de la culture de la plante et employa toute son influence à la faire propager. Les soins qu'il s'était donnés pour faire adopter cette nouvelle culture avaient attiré sur lui l'attention des administrateurs généraux et expliquent le secret de la lettre écrite, en décembre 1723, au Ministre de la marine.

Un événement terrible lui vint en aide en 1727. Un tremblement de terre d'une grande violence renversa à la Martinique, en novembre, les maisons et les bâtiments d'exploitation des sucreries; des crevasses considérables interrompirent les communications; des sources disparurent.

Quelques jours après, tous les cacaoyers de l'île se flétrirent, puis périrent. Les petits habitants, complètement ruinés, se livrèrent à la culture du café, qui prit alors une grande extension.

Mais lorsque ce sinistre couvrit de ruines la Martinique, il n'y existait, si l'on donne créance à la légende, que les quelques centaines de pieds provenant du plant de de Clieux. On s'explique alors très difficilement la recommandation faite, par lettre ministérielle du 21 juin 1729, d'interdire la plantation des cafiers à tous les habitants des îles, parce que cette culture serait nuisible à leurs intérêts.

Les colons s'étaient adonnés à cette culture depuis plusieurs années, et, en 1729, d'après Dessalles, les plantations s'étaient multipliées considérablement. Ce qui explique l'interdiction prononcée par le ministre.

que tous les moyens étaient bons à ceux-là qui, encore à cette époque, considéraient nos colonies comme des pays livrés à leur exploitation fallacieuse, en vue de s'enrichir au détriment des colons.

« Ennuyé des plaintes sans nombre qui lui étaient, depuis quelque temps, portées par les habitants contre la qualité du bœuf salé que leur vendaient les capitaines marchands de nos ports de mer, Pannier d'Ogerville se décida à faire ouvrir indistinctement, en sa présence, quelques-uns de ces barils. Une cargaison prise au hasard, fut désignée, et furent, en conséquence, ouverts dix-sept barils, dans lesquels on trouva, par chaque baril, dix-sept jarrets énormes et trois morceaux de viande. »

C'est à la suite de cette visite que le gouverneur général et l'intendant rendirent l'ordonnance qui réprimait ces fraudes.

1736. — *Tremblements de terre.* — Dans le courant de cette année, des tremblements de terre fréquents remuèrent le sol de la Guadeloupe, et l'une des secousses fut si violente que plusieurs maisons furent renversées et écrasèrent sous leurs débris un certain nombre d'habitants. Ces soulèvements eurent lieu encore en 1736, endommagèrent les fortifications et détruisirent un magasin à poudre.

Des commissionnaires s'établissent à la Basse-Terre. — Les soins que prenait de Larnage pour inciter la prospérité de la Guadeloupe eurent leur récompense. Cet habile administrateur eut la joie de voir un plus grand nombre de navires français mouiller sur nos rades, et il réussit, en 1736, à ouvrir à la Basse-Terre le marché des sucres de notre colonie, en amenant des commissionnaires à se fixer dans cette ville et les habitants à se servir de leur intermédiaire pour établir d'une manière suivie des relations directes avec la métropole.

1737. — *Révolte.* — La prospérité de la Guadeloupe, tel était le but des soins du gouverneur à qui ses destinées étaient confiées. En 1737, au milieu de ces nobles travaux, un événement, qui aurait pu avoir de plus sinistres conséquences, vint troubler la tranquillité publique et mettre en péril la sécurité des habitants. Les nègres des colons Le Sueur, Montier, Liégar, Bologne, Audet, de Boivin, Ducastrou, de Cangras, Bridon, Lépine Bocquet, Dorson et de la Clerrière, ourdirent un complot pour soulever tous les ateliers de la colonie. Une agitation sourde remua les esclaves et éveilla l'attention de ces habitants qui réprimèrent l'insolence des meneurs, et par une surveillance active, empêchèrent un soulèvement général.

s'étend de la pointe *la Rose*, à la *Goyave*, à la pointe *la Verdure* Gozier. La presque île marécageuse qui termine les terres orientales de la Guadeloupe, à la Baie-Mahault, rétrécit ce golfe à partir de la pointe de *la Gabare*, sur l'habitation actuelle de Saint-Jean, et creuse les deux anses de *Saint-Jean* et du *Morne-à-Savon*. La limite septentrionale de cette dernière anse va se perdre dans les terres noyées qui bordent la Rivière-Salée. Sur la côte de la Grande-Terre, et à partir de d'Arboussier, les terres basses donnent à ce rétrécissement la forme d'un Y dont la queue est la Rivière-Salée.

Le surplus de la baie est borné à l'E. par la Grande-Terre, à l'O., par les îlets à *Feuilles*, *Chantrou* (Chasse), *Madeleine* ou pointe de *Sable* (Chantreau), au S., par les îlets, aujourd'hui disparus, à *Caraïbes*, situés à environ 550 mètres dans le S.-E. de l'îlet pointe de *Sable* et à environ 300 mètres, dans le N.-O., de l'îlet à *Cochons*, qui est sa limite S. avec les hauts fonds qui bordent la côte de la Grande-Terre.

Cette baie est ainsi fermée par ces îlets et les bancs de coraux qui la défendent contre les agitations de la mer. Entre l'îlet à *Cochons* et la côte de la Grande-Terre, une passe profonde donne accès dans ce bassin, abrité contre tous les vents.

Quand on quitte la Rivière-Salée et que l'on pénètre dans le Petit-Cul-de-Sac, un panorama splendide se déroule devant les regards éblouis du spectateur. À l'O., l'immense plaine de la *Capesterre* étend sa nappe verdoyante et les sommets de la chaîne de nos hautes montagnes se profilent gracieusement dans l'azur et montrent dans un lointain bleuâtre la cime enflammée de la Soufrière; au N. et à l'E., les terres basses et marécageuses de la Grande-Terre dessinent jusqu'au fort Louis des baies profondes et tranquilles, dominées par des mornes peu élevés, dont quelques-uns, complètement isolés, sont entourés par la mer. Au S., les îlets lancent les colonnades de nombreux cocotiers, dont les feuilles ailées donnent au paysage un aspect pittoresque; puis la mer déroule ses larges et moutonneuses vagues, et enfin dans l'éloignement les hautes montagnes de la Dominique dressent leurs masses énormes.

Ce bassin tranquille offrait naturellement une rade admirable, dont l'importance n'avait pas échappé au père Labat.

« Nous nous embarquâmes, dit-il, après diné pour aller voir les abîmes. Ce sont de grands enfoncemens que la mer fait dans les terres, où les vaisseaux peuvent se retirer pendant la saison des ouragans, ou dans un besoin pour ne pas être insultés par les ennemis. Ce sont assurément de beaux endroits; l'eau y est profonde, et les batimens y sont tous couverts des

1755. — Le 2 janvier 1755, Lefebvre de Givry avait remplacé Hurson à l'intendance des îles. La situation de la Guadeloupe l'inquiétait. Il fallait absolument terminer les différends entre les habitants et les commissionnaires, qui avaient non seulement provoqué une assez vive agitation, mais encore nuisaient à l'essor de l'agriculture, de laquelle dépendent toutes les professions aux îles.

Il composa, sous sa présidence, une cour de justice extraordinaire, formée avec des habitants choisis, des conseillers du conseil souverain de la Martinique : Menant, de Perrinelle Dumay, Dessales, et du contrôleur de la marine, Cazotte.

Ce tribunal arbitral accomplit sa mission avec une impartialité remarquable, et le cours de la justice à la Guadeloupe reprit sa physionomie normale.

Délivré de ce souci, de Mirabeau se consacra aux intérêts de ses administrés qui, d'abord prévenus contre lui, l'entourèrent de leur respect et de leur amour, et se montrèrent heureux de l'avoir pour gouverneur.

Tremblement de terre de Lisbonne. — Effets surprenants aux colonies. — Dirigée par une main ferme, tout entière au travail, cherchant péniblement à creuser les sillons d'une terre féconde, mais en partie encore stérilisée pour le commerce national, grâce au mode vicieux qui la forçait à donner une dîme aux commissionnaires de Saint-Pierre, la Guadeloupe n'eut à enregistrer aucun événement pendant l'année 1755.

Seulement, le 1^{er} novembre, un fait très curieux se produisit et est parvenu jusqu'à nous par la tradition. Sur plusieurs points de la côte, il y eut un retrait considérable de la mer. A Sainte-Anne, elle se retira jusqu'à la ligne des cayes qui enveloppent la rade, en ne laissant que deux passes, et, revenant avec violence, envahit la terre. Au bourg, alors considérable, de cette commune, les vagues vinrent se briser contre le porche de l'église. Ce curieux phénomène se produisit dans toutes les Antilles, et il est ainsi décrit dans des *Ephémérides*, notées jour par jour par un habitant de la paroisse de Sainte-Marie (Martinique).

1755 — 1^{er} novembre — *Phénomène arrivé à la Trinité à deux heures après-midi.* La mer, sans grande agitation, et par la seule crue de ses eaux, était montée sur la côte en peu de temps à deux pieds au-dessus des hautes marées. On commençait à y faire quelque légère attention, quand tout d'un coup elle se mit à fuir vers le large avec une telle rapidité qu'en quatre minutes, la moitié de l'espace qui se trouve entre les bateaux, quand ils sont mouillés, et le rivage, fut à sec, c'est-à-dire environ deux cents pas ; les gens raisonnables

virent cette nouveauté avec une sorte d'effroi ; quelques nègres attirés par ce spectacle, se mirent à courir imprudemment dans le lit resté à sec, pour y prendre les poissons qui y étaient échoués, sans faire réflexion que la mer qui s'était retirée si vite reviendrait sans doute avec la même vitesse et ne leur laisserait pas le temps de se sauver. Quelques instants après, elle revint en effet, mais les nègres se sauvèrent, à l'exception de deux ou trois qui y auraient péri sans le secours d'un canot qui fut les prendre ; la mer avait mis à descendre et à monter un quart d'heure en tout, après quoi elle commença le même train, elle avait monté la première fois sur les quais, jusqu'à entrer un peu dans les maisons, toute la rue ayant été inondée ; la seconde fois elle descendit d'environ un demi-pied de moins et remonta avec pareille diminution. La mer descendit encore et monta de nouveau pour la troisième fois ; c'était une chose curieuse de la voir se décharger dans la rivière l'Épinette, au-dessus de laquelle elle paraissait extrêmement élevée ; en moins de rien, tout le fond qui est derrière le bourg fut submergé ; la mer a monté de deux pieds plus que la première fois, et pour peu qu'elle eut encore augmenté, elle aurait emporté tout le bourg. Cette troisième fois, elle enfonça les portes des maisons quoique bien retenues au dedans ; les cafés qui s'y trouvèrent furent perdus et quelques personnes ont failli y être submergées ; la mer a continué ainsi le même train jusqu'à six heures du soir, mais en diminuant après la troisième reprise, et mettant environ un quart d'heure à monter et à descendre ; cet événement a été un peu sensible au Galion et point du tout au Robert ni à Sainte-Marie, quoique la Trinité ne soit éloignée de Sainte-Marie et du Galion que d'une lieue et de quatre du Robert. La mer a monté à plus de douze pieds au-dessus des hautes marées ; ce qui est encore étonnant, c'est que dans la rivière du Lamentin et dans celle du Fort-Royal, dont les embouchures sont dans la partie de l'île opposée à la Trinité, la mer a monté environ trois pieds de plus qu'à l'ordinaire, et que ce phénomène ne s'est point fait apercevoir sur tout le reste de la côte.

En décembre on apprenait qu'un épouvantable tremblement de terre avait renversé le même jour la ville de Lisbonne, et beaucoup de villes au Maroc, et avait étendu ses ravages dans toute l'Europe, en Afrique, en Asie, en Amérique, où la secousse fut ressentie jusqu'à Boston.

§

1755. — *L'Europe en 1755.* — « L'Europe entière ne vit guère luire de plus beaux jours que depuis la paix d'Aix-

sénéchaussée à la Pointe-à-Pitre, qui ne possédait alors que soixante maisons. Cet édit est le premier acte officiel qui désigne la ville du morne Renfermé sous le nom de Pointe-à-Pitre.

Cet édit, enregistré au greffe du conseil supérieur, le 9 novembre suivant, avait été rendu sur les plaintes des habitans des quartiers de la Baie-Mahault, du Lamentin, du Petit-Bourg et du Grand-Cul-de-Sac. Il supprimait la juridiction de Sainte-Anne. Comme cette juridiction avait été établie par le Gouverneur-lieutenant-général et l'Intendant des îles du Vent, sans qu'il y eut depuis aucun acte de confirmation des lettres-patentes du 25 juin de la même année confirmèrent tous les jugemens rendus par cette sénéchaussée.

Fixation de l'hivernage. — Le 6 octobre 1766, un ouragan furieux s'était déchaîné sur notre île. Les rivières avaient débordé de vingt-cinq pieds et entraîné des maisons. Un raz de marée avait fait périr plusieurs barques. Pour préserver les navires contre tous les accidens de la mer, une ordonnance du gouverneur et de l'intendant du 4 juin 1767 fixa la durée de l'hivernage du 10 juillet au 17 octobre. Cette durée fut ensuite déterminée d'après la lunaison.

Le 6 août 1767, un nouvel ouragan s'abattit sur la Guadeloupe et la plongea dans la consternation. Mais le découragement fut de peu de durée. Les vivres, dont une ordonnance avait prescrit la plantation après l'ouragan de juillet 1765, furent épargnés, et la disette n'étreignit point les habitans.

Nolivos s'empressa de faire immédiatement une tournée dans l'île pour relever les courages. Il n'eut qu'à se féliciter de l'attitude des colons. Il distribua des secours aux quarante-deux Alsaciens établis récemment dans le nouveau quartier du Parc et provenant des débris de l'expédition du Kourou, à la Guyane. Il fut satisfait de leurs cultures. Le voyageur Désorbeaux s'exprime ainsi sur cette colonisation par des Européens.

Le Matouba. — « L'intérieur de la montagne du Matouba « est non seulement cultivé, mais même procure des pâturages très propres à y enfermer toutes sortes de bestiaux, « qui serviraient à la subsistance de la colonie. La partie la « plus élevée de cette montagne, que l'on peut défricher, ayant « été reconnue la plus susceptible de cet objet intéressant, il « a été formé, par M. le comte de Nolivos, de nouveaux établissements occupés par des familles allemandes, auxquelles « il a été accordé des terres, qu'elles ont habitées et mises en « jardins, dont on tire de très beaux légumes. Ces habitans « sont très laborieux et seront d'une grande utilité pour cette « montagne et pour la parfaite exécution du projet qu'on a de

« faire, sur sa plate-forme, une prairie qui aura cinq à six lieues de contour. L'air de cette partie y est plus tempéré que partout ailleurs. »

Nous dirons plus tard les causes qui ont empêché la réussite du projet de colonisation par des bras venus d'Europe.

Du temps du père Labat, l'immense quartier du Grand-Cul-de-Sac était presque inhabité. Cette solitude déserte était très peuplée en 1767 et était divisée en trois quartiers :

Grand-Cul-de-Sac de Sainte-Rose. — Le quartier du *Grand-Cul-de-Sac de Sainte-Rose* est un des plus beaux et des mieux cultivés de la colonie. Son sol léger et sablonneux ne se fertilise cependant que sous l'influence de pluies abondantes. Les habitations produisent de riches cultures, et leurs maisons principales s'élèvent généralement au milieu d'un bouquet d'arbres magnifiques, qui prémunissent la santé des habitants contre l'influence malsaine des palétuviers de la côte.

Ses montagnes ont un aspect gracieux et terminent la chaîne centrale de la Guadeloupe. La première qui se présente à la vue quand on vient de la Basse-Terre, s'appelle le *Piton de Sainte-Rose* et ressemble à un immense lézard dont l'arête principale se replie pour former de chaque côté de ses flancs une vallée profonde. A son pied, dans la direction du N.-E., les mornes de *Bisdary* et de *Bélaïr* montrent leurs cimes boisées, et entre leurs rampes commence à se profiler le long morne *Charbonné*, dont le flanc oriental se rapproche de la mer. Ce groupe pittoresque contient en abondance des bois durs : acajou du pays, bois d'Inde, tendres à caillou, bois jaune ou mûrier des teinturiers, balata rouge, acomas, courbaril, bois de chêne d'Amérique, qu'on désigne sous le nom vulgaire de radégonde. Les monstrueux gommiers y étalent leurs puissants rameaux. On y trouve aussi le sucrier des montagnes vulgairement appelé acajou rouge ou de montagne, le pommier ou bois gris, le brésillet, et près de la mer, le bois-chandelle. Au pied méridional du piton, serpente un chemin qui met en communication, par les montagnes, le quartier de Sainte-Rose avec celui de Deshaies.

Du piton de Sainte-Rose aux Deux-Mamelles, les différents mornes de notre chaîne centrale n'ont jamais reçu un nom. On les désigne généralement sous celui de hautes montagnes. Nous proposons de leur imposer les noms que nous allons désigner pour indiquer les lieux où les rivières prennent leurs sources. Ces noms rappelleront les personnages qui ont laissé un souvenir dans notre pays. La reconnaissance publique ratifiera notre choix.

Le quartier de Sainte-Rose commence à la ravine du Gros-

Cap qui se jette à la mer, après avoir coulé le long d'une éminence formant le plus singulier des promontoires de cette partie de la côte. On la désigne sous le nom de *Gros-Cap* et elle a été presque détruite par le tremblement de terre de 1843. Ce cap montre aujourd'hui la composition de son terrain, qui est une alternance entre les roches fissiles et des conglomérats. Le route qui côtoyait la falaise a été emportée; le large plan dénudé de ce cap fait face aux dégradations subies par l'*ilet de Caouane* qui est vis-à-vis.

La côte se creuse légèrement pour donner naissance à de petites baies de sable blanc du plus joli effet, car elles sont bordées d'arêtes d'une lave noire et encadrées dans un tapis verdoyant de graminées, puis forme la *grande anse du Vieux-Fort* dans laquelle se jette la *rivière du Vieux-Fort*, qui prend sa source au pied du Piton. Cette anse va se terminer à la *pointe du Corps de Garde*, où commencent des escarpements noirâtres, mais sans élévation, qui se dressent jusqu'à la *pointe Nogent*. Viennent ensuite les anses du *Marigot* et du *Babil*, puis se présente un promontoire plat et arrondi, fin d'un courant de lave cornéenne, dont la noire couleur ressortit plus vivement par la blanche écume des flots qui s'y brisent et par le vert des graminées qui pousse sur ce cap, autour duquel la mer est très souvent houleuse. Ce promontoire, appelé *Pointe Maréchal*, n'est plus désigné que sous celui de *pointe Allègre*, depuis la fin tragique d'un infortuné de ce nom dont le canot y fit naufrage dans un voyage qu'il avait entrepris pour se rendre sur une habitation voisine où il allait pour se marier. Le creux qu'il forme dans les terres jusqu'à la *pointe du Petit Fort* est désigné sous le nom d'*anse Allègre*. Cette baie vient finir à la *pointe du Petit-Fort*, où commence à se dessiner un petit golfe très étendu appelé la *Grande-Anse*, enfermé entre la *rivière du Petit-Fort* qui prend sa source au pied du morne que nous nommerons du *Plessis* et se jette dans la mer au Nord, et, au Sud, la *ravine Nogent*, qui tombe à l'Océan, non loin de la *pointe de la Grande-Anse*, où la côte se recourbe pour former la *baie de la Petite-Anse*, terminée à la *pointe du Rocher* ou de *Nogent*.

Le rivage redevient alors entièrement sablonneux. La longue et jolie *anse du Latanier* se creuse et avance dans la mer jusqu'à la *pointe Madame*, sur le dos de laquelle se dresse une batterie qui défend la côte et particulièrement l'*anse Madame*, dans laquelle se déversent les eaux de la *rivière Madame*, dont la source est au pied du morne que nous appelons l'*Olive*. La *pointe de Saint-Pierre* s'avance vers la mer, et son développement contient une batterie et le hameau de *Loheac*, érigé

sur le comté de même nom, créé par lettres patentes de juin 1710 en faveur de Pierre-François Gilbert de Crapado, et dont les terres n'avaient alors pour bornes que la mer, la rivière la Ramée, la rivière Madame et le sommet des montagnes. Le roi imposa au titulaire et à chacun de ses successeurs la charge de payer à chaque mutation, à l'église du comté, la somme de 150 livres destinée à l'achat de vases, lampes et autres ornements utiles au service divin et de faire célébrer tous les ans une messe haute, le jour de la fête et en l'honneur de Saint-Louis.

La côte présente alors des replis continuels dont les enfoncements constituent les anses du *Canal*, *Noyer*, la *Ramée*, dans laquelle se jette la *rivière la Ramée*, qui prend sa source en deux branches au pied du morne à qui nous imposons le nom de *Léonard*.

Les nègres marrons avaient établi un camp dans cette montagne. Le lieu choisi était admirable. C'était une belle plaine, entourée d'escarpements difficiles à escalader et située près de la source septentrionale de la *Ramée*. Au-dessous du camp, le roc, comme taillé à vif, avait creusé un magnifique bassin, appelé la *digue à Thomas*, du nom d'un des chefs de ces *Kellers*, ainsi que l'on désignait ces nègres marrons. Sur l'un de ces bords, un énorme rocher plat étend sa nappe volcanique et a reçu le nom de *Roche à Zetre*, autre chef de ces hommes qui cherchaient la liberté dans ce site splendide.

La côte forme ensuite un vaste promontoire, dans lequel on remarque l'anse du *Corps de Garde* et qui se termine dans une anse où se jette la *Rivière-Salée*, qui prend sa source dans la montagne que nous appellerons *Aubert*, du nom du gouverneur qui a commencé notre prospérité, et enserme le *bourg de Sainte-Rose*.

Ce bourg est assez beau et s'étage gracieusement sur la croupe d'un petit morne, au milieu d'un bouquet d'arbres verdoyants parmi lesquels se dressent de gracieux cocotiers, qui garnissent le rivage. Il n'est pas très sain, parce que le vent d'Est n'y fait pas sentir sa bienfaisante action.

A trois kilomètres du rivage, la montagne montre des escarpements, parfois très accidentés et rendus plus difficiles à escalader par la nature argileuse du sol, qui est très glissant après les pluies. A cinq kilomètres plus loin, à une altitude de 450 mètres, gisait une source d'eau thermale, qui n'apparût, dit-on, qu'après le tremblement de terre de 1843. Quelques chasseurs, en traversant le bois, remarquèrent avec étonnement que des arbres avaient sur leur écorce une matière blanchâtre. On voulut savoir les causes qui produisaient un pareil effet et

l'eau thermale fut découverte. En 1852, M. Adolphe Citardy obtint l'autorisation de creuser un bassin, et construisit quelques cases pour recevoir des malades. Mais l'analyse des eaux ne fut faite qu'en 1864 par M. Autret, pharmacien de 1^{re} classe de la marine.

Le bassin a une capacité de quatre mètres cubes ; le terrain, composé d'une couche d'humus, d'une couche d'argile rougeâtre ou jaunâtre, est maintenu par des troncs d'arbres qui sont aussi placés au fond. De ce bassin, jusqu'à la Rivière-Salée, la pente est très douce. A sa partie supérieure, le terrain monte d'abord doucement, puis se relève brusquement et forme une gorge assez profonde. Des blocs de lave apparaissent çà et là.

Ce bassin se trouve au milieu d'un marécage de 50 mètres de diamètre, qui se termine au Nord sur la rive droite de la Rivière-Salée, et dont la profondeur est inconnue, car des piquets de 25 pieds n'ont pas rencontré de terrain solide, mais des obstacles arrondis sur lesquels ils glissaient et qui sont des troncs d'arbres, enfouis à une époque lointaine.

D'après M. Autret, à son griffon qui n'a pu être déterminé, l'eau se trouve arrêtée par le terrain marécageux qu'elle traverse de proche en proche jusqu'à sa surface.

Cette eau, après un repos de 24 heures, est transparente et limpide, dégage des gaz, et quand elle vient d'être puisée, repand une odeur hépatique très prononcée, et renferme de l'acide sulfhydrique. Elle a la saveur d'œufs pourris et n'est pas onctueuse, parce qu'elle ne possède pas un carbonate alcalin. Sa température est de 31° centigrades, l'air ambiant variant de 20 à 23°. Une des sources alimentant le bassin a cependant donné une chaleur de 31° 6.

C'est une eau sulfureuse, minéralisée par l'acide sulfhydrique, mais elle est rendue moins active par les infiltrations des eaux douces. Pour lui donner toute son action, il faudrait supprimer le marécage et capter la source à son griffon.

L'endroit a été appelé *Sofaïa*. L'air y est vif et pur, la température modérée. On y jouit des beautés d'un site très étendu, car l'on a devant soi les plaines et le bourg de Sainte-Rose, les plaines du Lamentin et de la Baie-Mahault, la Rivière-Salée, la Pointe-à-Pitre et la Grande-Terre.

Près de l'eau thermale, se trouve une source peu abondante, servant à l'alimentation et qui est excellente. L'eau de la Rivière-Salée est bonne pour la boisson, la cuisson des légumes et le lessivage.

Au-dessus de *Sofaïa*, la montagne Aubert contient des arbres de toute beauté, particulièrement un arbre gigantesque dont un grand nombre d'individus ont été renversés, sans être jetés à terre, et qui a reçu le nom de *Bois couché*. Ces géants de

la forêt ont subi le choc d'une catastrophe volcanique très éloignée. Ils ont été, en partie, déracinés, mais les racines qui sont restées en terre ont été assez puissantes pour les maintenir dans une position horizontale, et un autre tronc a poussé sur l'ancien et étale au loin ses rameaux puissants. Le bois couché est le *cyrilla racemosa*.

Cette forêt est majestueuse. Arbres de tous genres y marient leurs feuillages gracieux, lianes grimpantes dessinent de toutes parts leurs festons aériens. Ici, une obscurité mystérieuse, là une clairière éblouissante brille sous les rayons d'un soleil éclatant. Les ramiers y roucoulent leur chant d'amour, les perdrix jettent dans la solitude leur gémissement, qui inspire l'effroi; plus loin les grives s'abattent en foule sur un arbre à graines en lançant leur sifflement joyeux; des agoutis montrent leur museau craintif. Des ruisseaux murmurent sous les herbes; des cascades font entendre leur fracas harmonieux. Le touriste qui s'égare sous l'épais feuillage de cette belle forêt dont il admire les grandeurs, arrive enfin dans une vaste clairière, et un cri d'enthousiasme s'échappe de son âme, saisie par le spectacle inattendu qui se présente à son admiration. Un seul arbre pousse au milieu de cette petite savane. C'est un immense bois couché qui déploie son tronc monstrueux, ayant trente mètres de circonférence et ses rameaux gigantesques, sur l'un desquels a germé un palmiste de la plus grande beauté qui porte à près de cent pieds dans les airs, le mobile et si gracieux parasol de ses feuilles élégamment découpées.

Après le bourg, bâti sur l'anse de *Sainte-Rose* et défendu par une batterie, la côte, qui est escarpée, dessine les baies de *Boyer* et de *Damphoux*, puis une anse très grande, fermée de la *pointe Damphoux* à celle de *la Viard* par cinq îlots, désignés sous le nom de *Petits-Îlots*, dans le Nord-Est desquels gisent les deux grands îlots appelés *Petit* et *Grand-Carénage*. Dans la partie méridionale de cette anse se jette à la mer la *rivière la Viard* qui prend sa source au pied d'un des contre-forts du morne *Aubert* et sur la rive droite de laquelle commence une vaste plaine noyée, couverte de palétuviers sur le rivage, traversée au Sud par la *rivière Moustique*, qui prend sa source au pied de la montagne que nous appellerons de *Clieu* fait un immense circuit vers l'Est, se dirige après vers le Nord et mêle ses eaux à la mer dans l'anse *l'Épine*. Un promontoire marécageux s'avance alors dans la mer et au Sud duquel on rencontre l'habitation *Wouelche* qui, il y a quelques années encore, faisait manipuler les cannes par un moulin à vent, le second construit à la *Guadeloupe* proprement dite. L'anse *Dupuy* se creuse ensuite et ses bords sont une forêt de mangles qui s'étend jusqu'à la *Grande-Rivière-à-Goyaves*.

Des flancs Nord du morne de l'*Incapable* partent deux crêtes appelées de l'*Incapable* et de la *Rose*. La première dont la pente est très raide, continue la ligne de séparation des eaux des parties Est et Ouest de l'île, qui du *Sans-Touché* se prolonge par le *Matéliane* et va passer au col de l'*Incapable*, point de séparation des têtes de la *Grande-Rivière des Habitants* et de celles du *Palmiste*.

Après ce col s'étagent de nouveaux pitons qui grimpent jusqu'au morne élevé de la *Moustique*.

De ce morne partent des mamelons qui, en se dirigeant vers le Nord et le Nord-Ouest constituent la continuation de notre chaîne centrale, vers l'Ouest la chaîne des *Vieux-Habitants* et vers le Nord-Est, les crêtes de la *Grande-Rivière-à-Goyave*.

Ces dernières crêtes vont dans leur partie supérieure se ramifier à la chaîne centrale et au morne *Mapou*, qui la relie aux *Deux-Mamelles* (773 mètres).

La *Grande-Rivière-à-Goyaves*, appelée autrefois *Saint-Charles*, qui sert de limite aux quartiers de *Sainte-Rose* et du *Lamentin*, prend sa source, en de nombreuses têtes, dans un cirque de la plus grande beauté formé par les crêtes qui portent son nom et le morne des *Deux-Mamelles*. Ses falaises sont constituées par des poncees soyeuses à couleur grise relevée par un éclat argenté, de la stigmatite feldspathique à couleur noire, tachetée de blanc par un feldspath blanc dont la nuance est mate et éteinte. Elle coule du Sud au Nord entre des escarpements gigantesques, s'avance dans la partie élevée des plateaux du *Petit-Bois*, reçoit les eaux d'une multitude de ravins et des rivières désignées sous les noms de *Bras-David* et *Bras-Saint-Jean*, élargit son lit en traversant le territoire de la *Baie-Mahault*, où elle recueille les eaux descendant de la montagne des *Deux-Mamelles* et de ses contreforts, pénètre dans le quartier du *Lamentin* entre deux rives d'une argile rouge friable, s'accroît des ravins qui tombent de notre chaîne centrale, notamment du *Bras de Sable*, de la *Petite-Rivière*, de la rivière *Bejenceau*, se divise en deux branches au lieu appelé la *Boucan*, où elle commence à être navigable, se dirige ensuite vers l'Est, entre de belles plantations, approfondit toujours son lit et porte enfin, à travers des bois qui bordent les deux rives, ses eaux profondes à la mer, où elle se jette dans le *Grand-Cul-de-Sac*.

Lamentin. — L'immense terre de *Saint-Germain*, au *Marquisat d'Houëlbourg*, avait été vendue, en 1726, à M. de Ré, qui s'était empressé de morceler son acquisition.

Le *Quartier du Lamentin*, ainsi nommé des cétacées qui vivaient en grand nombre dans sa baie profonde et tranquille, fut fondé depuis lors. Il prit chaque jour une plus grande importance; de nombreuses sucreries, des caféières, des cacao-